Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251290-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
11/12/2025
Affichée le 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
19/12/2025

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, Mme NAWOJ Elisabeth, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme BERTHEL Marlène, Mme BROSSAY Aurélie, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre, M. JUHEL Arnaud.

Absents excusés **:**
M. GERVIS Philippe, Mme LENDORMY Clémence, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

M. CHEVALIER Yohann a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 17

Mme Gobé Ghislaine s'est retirée pour le vote de cette délibération.

2025.12.90) INCENDIE 4 RUE DU FOYER : PRESENTATION DE DEVIS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'incendie qui a eu lieu le 16 août 2025 sur le logement vacant situé 4 rue du Foyer à ST MARC LE BLANC.
Il informe le conseil municipal qu'une expertise a été réalisée par SARATEC représentant l'assureur de la commune GROUPAMA. Une proposition d'indemnisation est présentée au conseil municipal.

Il présente également les devis de réalisation des travaux par les entreprises suivantes :

- Eclairage public : BOUYGUES Energie et Services Fougères : 1 633 € HT soit 1 959 € 60 TTC
- Maçonnerie : SARL B2R Construction Montours Les Portes du Coglais : 16 775 € 12 HT soit 20 130 € 14 TTC
- Charpente : 11 365 € 86 HT soit 13 639 € 03 TTC
- Couverture : SARL GOBE Didier St Marc le Blanc : 14 700 € 63 HT soit 17 640 € 76 TTC.

L''ensemble de ces devis a été remis à SARATEC afin de présenter le rapport d'expertise à GROUPAMA et validé par l'expert d'assurance pour prise en compte du chiffrage des dommages.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251290-DE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces devis afin de réaliser les travaux de réparation (à savoir que l'indemnité complémentaire sera versée sur présentation des factures de réparations dans un délai maximal de 2 ans, ce qui permet de récupérer 25 % de vétusté).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte les devis présentés ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à ce sinistre.
La dépense sera payée sur le budget investissement de la commune dont les crédits seront prévus sur le budget 2026.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 30 décembre 2025

Le Maire :

O. GAIGNE